

RESEAU MOLIGNEOLE

Boîte postale, 30
5640 METTET

Communiqué de presse du 18 décembre 2003

Concerne : projet MESA : implantation d'une usine éolienne dans la région de la Molinee.

Introduction

Le réseau Molineole s'est créé à l'initiative de comités d'opposition qui ont trouvé opportun d'unir leurs efforts pour mettre en garde les 40.000 habitants concernés par ce projet qui était, à l'origine, le plus grand projet éolien d'Europe.

1. L'enquête publique

L'enquête est une étape de la procédure de demande de permis unique qui a commencé en décembre 2002 par la première consultation de la population. C'est en réalité le seul moment de la procédure où la démocratie peut s'exercer.

A la suite d'erreurs d'affichage, le promoteur a demandé l'annulation de la première enquête, par peur d'un recours. Le réseau Molineole a immédiatement réagi en alertant la presse. En effet, il craignait de voir anéantis tous ses efforts pour permettre aux gens de s'exprimer. La Région Wallonne a pris une décision équivalant à un prolongement de cette première enquête. Cela peut paraître satisfaisant, puisque les observations parvenues lors de la première enquête seront versées dans la seconde : il n'en n'est rien ! Le réseau Molineole est inondé de questions : « nous ne savons plus quoi faire ! »

En fait, le réseau Molineole considère, avec la commune de Profondeville, que l'erreur d'affichage se trouvait uniquement dans le fait de la commune de Mettet, même si cela a été annoncé autrement. Nous constatons que cette commune a commis une nouvelle erreur dans l'affichage relatif à la seconde enquête : le texte prête vraiment à la confusion, tant dans l'affiche que dans les toutes boîtes (voir annexe 1 & 2). Les affiches ont d'ailleurs reçu un papier collé masquant le texte sujet à caution. De plus, la commune de Mettet fermera ses portes pendant pratiquement deux semaines autour des fêtes, ce qui rendra difficile l'accès au dossier, partie intégrante de la procédure. Le réseau Molineole a dénoncé ces faits à la Région. Pourquoi le promoteur ne demande-t-il pas à nouveau une annulation?

Plus raisonnablement, le Réseau Molineole pense que, dans le cadre d'un recours éventuel relatif à un seul projet sans modification, l'instance concernée ne tiendrait pas compte d'éléments aussi insignifiants.

Bien que 6.300 lettres ont été déposées le 3 décembre dans les quatre communes par ses représentants, le Réseau Molineole estime que plus de dix mille lettres d'observation ont été remises aux communes, et ce nombre est sans aucun doute le reflet du message que la population veut faire parvenir aux élus. Ces réactions dépassent largement le cadre des quatre communes, ce qui prouve que l'opposition n'est pas de type « nimby ».

2. La suite de la procédure

Il sera intéressant de connaître l'avis des différentes commissions comme la CRAT, le CWEDD, les CCAT, les CLDR avant de voir le dossier aboutir sur le bureau des fonctionnaires délégués.

RESEAU MOLIGNEOLE

Boîte postale, 30

5640 METTET

3. La problématique paysagère

L'ADSVN et Molineole ont mené, en commun, l'étude sur le sujet. La primeur a été accordée à l'ADSVN. Molineole inclura cette étude à son rapport final en fin d'enquête publique.

D'une manière générale, l'EIE relève un nombre certain d'incidences paysagères majeures. C'est ainsi que l'EIE note que les paysages de Lesve à St-Gérard et de la vallée de la Molineole sont de grande qualité paysagère. Aucune infrastructure imposante (ligne à haute tension, autoroute...) ne traverse l'ensemble des unités paysagères. Les éoliennes seront très visibles sur une grande partie du territoire concerné et le balisage de jour (flash blanc et deux bandes rouges sur le bout des pales) ainsi que celui de nuit (feu rouge statique) « *seront considérés par les observateurs comme un élément de perturbation dans le paysage* ».

Dans le périmètre rapproché des installations (jusqu'à 1,5 km) les incidences sur le cadre de vie des riverains de plusieurs villages de la zone concernée par l'implantation seront très importantes.

En ce qui concerne l'analyse paysagère sensu stricto, on regrettera que la méthodologie utilisée par le Bureau d'Etude chargé de réaliser l'EIE n'ait pas porté sur l'examen de l'aspect historico-culturel de l'ensemble de la zone concernée. L'EIE a saucissonné le paysage, pour permettre une acceptabilité relative d'unités paysagères subjectivement définies par le Bureau d'Etude. C'est particulièrement regrettable pour une région qui accueille chaque année plus d'un demi-million de touristes. En effet, les voyageurs se déplaçant dans la zone concernée d'un monument, d'un site ou d'une abbaye à l'autre, seront inmanquablement « confrontés » aux éoliennes de haute taille. L'implantation du projet envisagé fera perdre à ce terroir chargé d'histoire sa lisibilité actuelle. En effet, ce paysage rural bénéficie encore d'une remarquable cohérence. L'implantation des 32 mâts éoliens conduira à une nouvelle lecture pseudo-industrielle du paysage, déforçant voir annulant le caractère rural de la zone concernée.

D'autre part, plusieurs contradictions par rapport au Cadre de Référence pour l'implantation des éoliennes en Région wallonne et au CWATUP sont relevées.

Enfin, il faut encore énergiquement souligner que si ce méga-projet est accepté, le risque est grand de voir s'ouvrir la porte au développement éolien « anarchique » que le Ministre de l'Aménagement du Territoire a dénoncé à plusieurs reprises devant le Parlement Wallon. C'est un dossier symbolique, car s'il est accepté tel quel, cela voudra dire que le verrou a sauté et le développement éolien pourra être réalisé n'importe où...

4. Le potentiel éolien

Les estimations de production d'électricité citées dans l'EIE montrent que le site choisi est médiocre. Le temps équivalent en « production à pleine puissance » est de l'ordre de 1500 heures par an, alors qu'un site comme celui de Sombreffe est de l'ordre de 2.200 heures.

5. Le bruit

Afin de satisfaire aux normes de bruit, neuf éoliennes doivent être bridées, ce qui a pour effet de réduire la production du parc de 15%. Ceci démontre à souhait l'existence de nuisances sonores. De plus, une étude complémentaire du bureau d'étude, basée sur des mesures de bruit locales démontre que pendant 60 à 80% du temps, le bruit des éoliennes sera plus important que le bruit de fond. Le respect des normes ne signifie donc pas le confort.

RESEAU MOLIGNEOLE

Boîte postale, 30

5640 METTET

6. les autres nuisances

- la dévaluation immobilière est certaine mais variable et incalculable ;
- la présence d'un gazoduc n'a même pas été étudiée (problème de surveillance aérienne) ;
- les risques d'accidents ont été nettement sous-évalués ;
- le centre de dispersion est une centrale électrique au diesel déguisée ;
- certaines éoliennes sont trop proches l'une de l'autre par rapport au cadre de référence ;
- ...

7. Le tourisme

Le tourisme est essentiellement un tourisme « vert » cherchant le calme de la nature et appréciant les gîtes et les chambres d'hôtes. Cela paraît incompatible avec la construction d'une usine éolienne.

8. Les objectifs du réseau Molineole

Les actions en cours visent à continuer à informer, essentiellement par la méthode du porte à porte et de toutes boîtes afin d'inciter les habitants et les amoureux de la région à réagir en écrivant leurs observations.

Les contraintes financières inhérentes à ce type d'action sont énormes, les très nombreux donc qui arrivent tous les jours sont un signe d'encouragement pour les acteurs du Réseau Molineole et leur permettent de payer leurs factures

Un rapport de synthèse extrêmement précis sera édité en fin d'enquête